

## THE BEST – FIFA FOOTBALL AWARDS™ 2021

### RÈGLES D'ATTRIBUTION

Les articles ci-dessous traitent de la **Distinction Fair-play de la FIFA** (la « **distinction** »)

- Art. 1. La distinction est organisée et remise par la FIFA. Le fair-play est un aspect essentiel du football. Il reflète les valeurs d'un comportement conforme aux Lois du Jeu, mais aussi du bon sens et du respect envers ses coéquipiers ou coéquipières, ses adversaires, les arbitres et/ou les supporters et supportrices.
- Art. 2. La distinction est attribuée à un joueur ou une joueuse, un entraîneur ou une entraîneuse, une équipe, un ou une arbitre, un supporter ou une supportrice, ou encore un groupe de supporters ou supportrices ayant fait preuve d'un comportement exemplaire sur le terrain ou dans le cadre d'un match de football officiel, y compris les matches de championnats amateurs, entre octobre 2020 et août 2021.
- Art. 3. Les nommés ou les nommées doivent avoir démontré un comportement exemplaire, tel que :
- jouer selon les Lois du Jeu et contribuer à leur promotion ; et/ou
  - respecter les coéquipiers ou coéquipières, les adversaires, les arbitres et/ou les supporters et supportrices ; et/ou
  - lutter contre la discrimination.
- Art. 4. Les nominations pour la distinction sont établies par la FIFA en collaboration avec les parties prenantes du football.
- Art. 5. Les informations transmises sont examinées par un panel d'experts du football de la FIFA, qui établit une liste finale conformément aux règles d'attribution.
- Art. 6. Le lauréat ou la lauréate est sélectionné(e) par un jury issu de la FIFA et du monde du football.
- Art. 7. Chaque membre du jury est tenu de déposer un vote valable sur une plateforme en ligne ou sur tout autre système mis en place par la FIFA.
- Art. 8. Chaque membre du jury peut voter pour trois nommé(e)s. Les trois initiatives de fair-play ainsi désignées se voient attribuer cinq, trois ou un point de classement selon qu'elles sont classées par les membres du jury respectivement en première, deuxième ou troisième position. La distinction est attribuée à l'initiative de fair-play recueillant le plus grand nombre de points de classement.
- Art. 9. En cas d'égalité pour la première place à l'issue de la procédure susmentionnée, l'initiative de fair-play ayant reçu le plus grand nombre de fois « cinq points » se voit attribuer la distinction. Si l'égalité demeure, l'initiative de fair-play ayant reçu le plus grand nombre de fois « trois points » se voit attribuer la distinction. Si l'égalité demeure encore, l'ensemble des initiatives de fair-play qu'il est impossible de départager se voient attribuer conjointement la distinction.
- Art. 10. Le lauréat ou la lauréate reçoit son trophée lors d'une cérémonie organisée par la FIFA.
- Art. 11. Tout litige découlant des scrutins est examiné et réglé par la FIFA à son entière discrétion. Les décisions de la FIFA sont définitives et contraignantes.

Art. 12. Nonobstant ce qui précède, la FIFA peut – à tout moment et à son entière discrétion – écarter un suffrage émanant d'un membre du jury international si elle considère que ledit membre a été associé ou impliqué dans un acte ou une pratique répréhensible et/ou contraire à l'éthique, ou encore associé ou impliqué dans une activité, une conduite ou une entreprise illégale (y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, toute forme de discrimination et le racisme). Dans ce cas, la FIFA n'est pas tenue de rendre publics les votes en question, ni de communiquer cette décision au votant ou à la votante, ni même à toute autre personne.